



Les autres possibilités de financement de son doctorat

Contrats doctoraux

- **Durée, salaires et conditions**

- Le contrat doctoral est conclu pour une durée de trois ans
- La rémunération minimale mensuelle est de 2 300 € bruts par mois
- Le doctorant contractuel se consacre principalement à ses travaux de recherche en vue de la préparation de sa thèse.
- Le contrat peut prévoir des missions complémentaires telles que des activités d'enseignement ou des tâches d'expertise (ces missions complémentaires donnent lieu à un complément de rémunération)

- **Contrats doctoraux UPN / Paris Lumières Alliance**

- ✓ **Contrats doctoraux UPN : 48 en moyenne par an, dont un réservé pour un contrat doctoral handicap**
- ✓ **Contrats Paris Lumières Alliance : 6 à 9 en moyenne**

La sélection des candidats, par les conseils des écoles doctorales pour Nanterre, ou par les collèges doctoraux, pour les contrats Paris Lumières Alliance, se déroule en deux temps :

- 1ère étape : Présélection par les unités de recherche;
- 2e étape : admission sur audition (en juin de chaque année).

Le projet de thèse doit satisfaire aux critères suivants : qualité scientifique, originalité, faisabilité, transversalité.

- **Contrats doctoraux Handicap**

Le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation propose des contrats doctoraux au bénéfice des étudiant.e.s en situation de handicap. Sélectionnées sur des critères d'excellence scientifique, ces doctorants bénéficient pendant trois ans d'un financement pour entreprendre leur projet de thèse au sein d'une école doctorale.

Contrats doctoraux

- **Les contrats doctoraux : candidatures**

- formulaire de candidature ;
- curriculum Vitae académique ;
- projet de thèse (4 pages maximum) comprenant : le titre du projet de thèse, un résumé du projet de thèse (3 pages maximum), les références bibliographiques relatives au projet (10 références maximum) ;
- photocopie du justificatif d'obtention du Master 2 (copie de diplôme ou attestation de réussite) + relevé de notes
Remarque : pour les candidat.e.s inscrit.e.s en Master 2 en 2025-2026 et n'ayant pas encore soutenu leur mémoire lors du dépôt du dossier : a) le relevé des résultats déjà obtenus et b) une attestation de leur directrice ou directeur de mémoire concernant l'état d'avancement du projet et sa date de soutenance prévue

➤ **Date limite de candidature : 5 juin 2026 à midi**

Agents temporaires vacataires (ATV)

- Les ATV sont des étudiant.es inscrit.es, au titre de l'année universitaire considérée, en vue de la préparation d'un diplôme de troisième cycle
- Ils enseignent des TD ou des TP
- Ils assurent un maximum de 96 heures TD par an
- le taux horaire est de 43,50 € bruts pour des TD
- dispositif géré par le service des ressources humaines

Contrats d'enseignement et de recherche (LRU)

- concerne les doctorant.es de 2^{ème} année inscrits à l'Université Paris Nanterre
- contrat de travail de 910 heures comprenant une part d'enseignement (64hETD, équivalent 256 heures de travail) et une part de recherche (654 heures)
- les doctorant.es contractuel.les participent à l'ensemble des activités de l'équipe pédagogique (conception, surveillances, corrections) et de l'équipe de recherche
- la rémunération mensuelle brute est de 900 euros
- dispositif géré par le service des ressources humaines

Attachés Temporaires d'Enseignement et de Recherche (A.T.E.R)

- les ATER assurent 192 heures de travaux dirigés
- la durée du contrat est d'un an, renouvelable une fois
- Pour être ATER : être inscrit.e en doctorat et soutenir sa thèse dans un délai d'un an
- dispositif géré par le service des ressources humaines